

80  
 Du 23 janvier 1941.

B.51.13.53.Pol.0

Notice.

Le 22 janvier 1941, à 16 heures 30, j'ai reçu  
 M. L a d o s , Chargé d'Affaires de Pologne.

Dès le début, j'ai constaté qu'il avait l'intention de me présenter une note. Je l'ai prié d'attendre le développement de notre entretien, persuadé que des échanges de papiers ne seraient pas utiles à la solution des difficultés que nous devons tous résoudre. Nous parlons alors de l'accord franco-allemand du 16 novembre 1940, que je lui explique.

Je constate, à cette occasion, que nous n'avons pas discuté avec M. Scapini et que j'ai même regretté ses communications et émissions prématurées.

Puis, l'entretien porte sur le matériel. Une discussion longue, ardue, hâchée, s'engage. M. Lados glisse toujours vers un débat juridique. Il fait allusion aux accords passés entre la Pologne et la France, à l'or conservé à Dakar et retenu en gage par la France. Il allègue que celle-ci avait livré le matériel et ne l'avait pas prêté, etc. etc. Il comprend cependant que nous ne pouvions nous ériger en juge. Tout au plus, constatant un litige, aurions-nous pu retenir le matériel. Mais il va sans dire que cette solution n'en était pas une, puisqu'elle faisait échouer la réalisation de l'accord du 16 novembre 1940. Aussi M. Lados me déclare-t-il que la question du matériel est secondaire, qu'elle avait surtout une valeur sentimentale et qu'il n'insiste pas.

(Incontestablement, il y avait eu contact entre M. Lados et M. Kelly: on voulait marquer une position juridique, mais ne pas en tirer de conséquences pratiques, vu les circonstances.)

Ce qui intéresse bien davantage le Ministre, c'est le sort futur des Polonais. Il paraît qu'un certain nombre de ceux-ci,





quelques centaines, apprenant par la presse — ce que M. Lados regrette à son point de vue — que la France s'est engagée à les recevoir, s'agitent et voudraient partir. Comme je m'en étonne, il m'explique qu'il s'agit, d'une part, d'éléments douteux, des gens qui ont passé par la Russie, puis qui sont allés se battre en Espagne, qui avaient ensuite reflué en France et qui ne sont pas parmi les meilleurs éléments; d'autres sont des agriculteurs, fermiers, etc. qui ont leur famille en France, dans la région libre, et qui voudraient rejoindre les leurs.

M. Lados laisse entendre que, si nous pouvions les "coller" aux Français ou les laisser s'évader, ça n'est pas lui qui s'en plaindrait. Je réponds qu'il s'agirait là d'une sorte de complicité qui n'est pas dans nos habitudes.

Puis, la discussion aborde le point principal: ce que deviendront la grande majorité des Polonais.

Je déclare que, pour le moment, je ne considère pas le problème comme actuel: il n'est pas malaisé de saisir pourquoi. J'ajoute que là, s'agissant d'hommes d'origine polonaise, évidemment nous ne prendrons aucune décision quelconque sans avoir causé avec M. Lados ou ses collaborateurs.

C'était probablement ce que l'on désirait, parce que aussitôt la tension est tombée. M. Lados m'a déclaré que dès lors sa note n'avait plus d'objet; qu'il la retirait. Il pensait que peut-être il était intéressant pourtant que je la lise, ce que j'ai fait, en la lui rendant. J'ai ajouté que je ne comprenais pas qu'on ait douté que nous prendrions contact.

En passant, j'ai fait allusion au sort des Belges, M. Lados ayant, de son côté, mentionné la Hollande et la Belgique. Il m'a déclaré qu'il ne s'intéressait pas du tout à la question des Belges, la façon dont elle serait résolue lui étant indifférente.



Ce qui le préoccupait le plus, c'était la démoralisation possible des Polonais internés. Il est très heureux de voir qu'ils sont gâtés chez nous, mais peut-être va-t-on trop loin. La discipline en souffre. Il faudrait la maintenir, avec la collaboration des officiers polonais, et éviter les grandes concentrations. Il redoute Biren et il redoute un nouveau camp qui, paraît-il, serait établi dans le canton d'Argovie.

Il est beaucoup plus facile, d'après lui, de surveiller et de tenir en main une compagnie ou deux que des milliers d'hommes qui n'ont rien à faire et se rongent les sangs.

Je lui réponds que je comprends dans une très grande mesure ses préoccupations, que je les partage, mais que le problème ne dépend pas de moi. Il est surtout militaire. Autant que possible, j'exercerai une influence dans le sens désiré.

En terminant notre entretien, il est précisé que je lui écrirai, parce qu'il faut que je mette au point la question du matériel. Il désire, lui aussi, avoir une confirmation de la notification française.